

Procès-Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 10 juin 2024 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - [Procès-verbal audio du 19 février](#) : explication d'utilisation
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 18 décembre 2023
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 février 2024
4. Informations du Bureau.
5. Comptes 2023
 - [Message du Conseil municipal](#)
 - [Rapport de la Cogest / questions-réponses de la Cogest](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Postulats :
 - 6.1 [Un arbre pour chaque nouveau-né](#)
 - 6.2 [Intégrer le réseau valaisan Ecoles21 en santé et durables](#)
 - 6.3 [Acoustique dans la salle des Perraires pour les fanfares](#)
7. Interpellations :
 - 7.1 [Transformation de la Maison communale : Etat actuel et planification des coûts ?](#)
 - 7.2 [La précarité dans notre commune - Qu'en est-il ?](#)
8. [Réponse à la motion](#) intitulée au postulat du 17 janvier 2023 intitulée "Règlement communal pour l'usage du droit du sol", transformée en postulat et accepté en séance du Conseil général du 13 mars 2023.
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président du CG, ouvre la séance à 19h02. Il salue les personnes présentes.

Il souhaite la bienvenue du nouveau conseiller général M Lienhard Régie (PLR) en remplacement de Mme Pellegrino Elysa (PLR) qui a déménagé sur une autre commune.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.

32 personnes présentes, 8 personnes excusées, 1 personne absente, 4 personnes en retard.

Le quorum est atteint.

Excusés : Mme Ecoeur Magali, M Jomini Jonathan, M Ouzaïd Simo, M Schaffhauser Pascal, Mme Tissières Isabel, M Turin Michel, M Udressy Philippe, Mme Sprutta Emma

Absent : M Tazuila Ngamiak

Retard : M Nicolas Michael (env 19h15), M Biolzi Stéphanie (env 19h20), M Angst Stéphane (env 19h27), M Birbaum Thomas (env 20h46).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce la réception de trois résolutions et propose de les traiter dans le point : 7Bis - Résolution.

Pas d'opposition à la proposition.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal audio du 19 février : explication d'utilisation

M Turin Olivier, Président du CM, donne des informations concernant le PV audio. Il indique que dorénavant sa mise à disposition sur le site internet se fera dans la semaine qui suit le plénum du CG.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le bureau a choisi l'application d'enregistrement RECAPP. Selon le règlement, M Sotillo José demande au CG l'approbation de l'application RECAPP pour la fin de la législature.

M Côme Vuille (PLR) indique que selon le règlement, le choix de l'application devrait être fait en début de législature, et que ce vote n'est donc pas valable. De plus, il soulève que la retranscription en texte n'était pas disponible pour le PV audio du mois de février, comme présenté dans la solution RECAPP précédemment. Il demande de retirer le vote de cette proposition.

GENERAL

Le président annonce que le bureau a décidé à l'unanimité la mise en place de cette solution pour la fin de la législature. Il demande si quelqu'un désire une suspension d'audience. Cela n'étant pas le cas, le président procède à la mise au vote de l'approbation de la solution RECAPP.

Vote : 14 pour, 8 contre, 10 abstentions, 1 n'a pas voté.

L'utilisation de l'application RECAPP est accepté par 14 pour et 8 contre.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) soulève que ce vote n'était pas à l'ordre du jour, ce qui n'a pas permis au CG de se préparer.

Procès-verbal mot à mot de la séance du 18 décembre 2023.

Le procès-verbal mot-à-mot du 18 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 février 2024.

Le procès-verbal décisionnel du 19 février 2024 est accepté à l'unanimité

4. Informations du Bureau

Le président informe que le bureau s'est réuni le mardi 7 mai 2024.

Il informe que le bureau a retiré 3 postulats. Ces postulats ont été transformés en résolutions par les dépositaires, car ils concernent des routes cantonales, et donc le canton. Ces résolutions ont été ajoutées à l'ordre du jour au point : **7 Bis : Résolutions**

Il informe que le bureau a constaté que lors des derniers votes sur des règlements modifiés par des commissions (Règlement des Cimetières, Règlement du Conseil Général), les votes ne portaient pas sur des documents « prêt à être transmis à la Commune », mais sur des versions avec suivi de modification, annotations, etc... Il demande aux membres du CG, que lors de futures modifications de règlements, les commissions doivent proposer un règlement « prêt à être validé », et non pas des versions en travail, avec des annotations, suivi de modifications, etc...

Il informe que le bureau a décidé à l'unanimité de l'utilisation de RECAPP pour la prise de PV audio pour la fin de la législature.

5. Comptes 2023

- [Message du Conseil municipal](#)

M Turin Olivier, Président du CM, présente brièvement les comptes 2023.

GENERAL

- [Rapport de la Cogest / questions-réponses de la Cogest](#)

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, présente le rapport de la commission.

- **Entrée en matière**

M Gex-Fabry Romain (UDC) présente l'avis du groupe sur les comptes. Le groupe accepte l'entrée en matière.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) présente l'avis du groupe sur les comptes. Le groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2023.

M Doval Manuel (PLR) présente l'avis du groupe sur les comptes. Le groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2023.

Mme Fauquet Luc (Les vert-e-s) présente l'avis du groupe sur les comptes. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M Clivaz Cheryl (PS) présente l'avis du groupe sur les comptes. Le groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2023.

M Turin Olivier, Président du CM, répond à certaines questions posées par les partis dans l'entrée en matière.

- **Discussion de détail**

Le président passe en revue les comptes.

Page 3 et suivantes : Message du conseil municipal

M Joris Lionel (Le Centre) demande au CM des précisions concernant la possibilité de prélèvement sur la réserve de politique budgétaire indiqué par le CM.

M Turin Olivier (CM) répond que le prélèvement n'est pas prévu dans le budget, mais qu'il est possible de le faire en cas de situation exceptionnelle, mais que cela est hautement improbable. Il indique que c'est surtout un outil pour les comptes.

Page 13 à 23 : Aperçu des principaux éléments des comptes 2023

Le président passe en revue les différents comptes. Le PV mentionne uniquement les comptes qui ont été sujet à une ou des remarques.

Compte de fonctionnement

Page 68 à 71 : Transports et télécommunication

M Clivaz Cheryl (PS) demande des informations complémentaires au CM au sujet de Mobichablais.

M Turin Olivier (CM) répond brièvement à M Cheryl Clivaz (PS), et assure que les communes travaillent ensemble et discutent sur le sujet de Mobichablais. Il annonce que le CM transmettra prochainement une feuille de route pour les années à venir concernant Mobichablais.

Investissements

Aucune remarque

Débat final

GENERAL

M Zürcher Cédric (PLR). Il constate des comptes bénéficiaires depuis plusieurs années : il demande par conséquent au CM de diminuer les impôts ou d'adapter le taux d'indexation.

Vote final

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M Angst Stéphane, président de la Cogest, remercie le CG d'avoir accepté les comptes. Il remercie les membres de la commission, l'administration communale et le conseil municipal pour le travail fourni.

M Turin Olivier, président du CM, remercie également le CG et soulève la saine collaboration entre la Cogest et la commune.

Pause à 20h24, Reprise à 20h38

6. Postulats :

6.1 [Un arbre pour chaque nouveau-né](#)

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) présente le postulat.

M Turin Olivier (CM) indique que le CM combat le postulat pour différentes raisons.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que le groupe ne soutient pas le postulat.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que le groupe combat le postulat.

M Clivaz Cheryl (PS) indique que le groupe soutient le postulat. Il demande au CM s'il existe un chiffre concernant le pourcentage de surface arborée par rapport aux surfaces construites.

M Turin Olivier (CM) répond à M Clivaz Cheryl. Il indique qu'une étude a été faite concernant les îlots de chaleur sur le territoire avec des propositions.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) répond et clarifie certains points soulevés par les différents partis.

Vote : 10 pour, 25 contre, 0 abstention

Le postulat est refusé.

6.2 [Intégrer le réseau valaisan Ecoles21 en santé et durables](#)

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) présente le postulat.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que le CM ne s'oppose pas à ce postulat.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que le groupe combat le postulat. Il demande au postulant de retirer le postulat, étant donné que la commune travaille actuellement sur ce sujet.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique avoir contacté la commune avant de déposer le postulat, et que la commune (Mme Chervaz Véronique) avait trouvé l'idée intéressante.

M Gex-Fabry Romain (UDC) redemande de retirer le postulat.

Mme Chervaz Véronique (CM) confirme avoir répondu à Mme Morisod que la commune ne faisait pas encore partis de Ecoles21.

M Gex-Fabry Romain (UDC) redemande de retirer le postulat.

Vote : 14 pour, 18 contre, 3 abstentions

Le postulat est refusé.

M Turin Olivier (CM) indique qu'il arrive souvent que des postulats sont déposés, alors que la commune travaille déjà sur le sujet. Il annonce que désormais, le CM combattra

GENERAL

systématiquement les postulats qui concernent des sujets en cours de réalisation ou quasiment réalisés par la Commune.

6.3 [Acoustique dans la salle des Perraires pour les fanfares](#)

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) présente le postulat.

Mme Knubel Natercia (CM) précise que le CM a prévu des études d'améliorations de l'acoustique. Le CM soutient le postulat.

M Clivaz Cherryl (PS) demande si le CM a contacté les autres sociétés (autre que les fanfares) utilisant la salle des Perraires, concernant leurs besoins.

Mme Knubel Natercia (CM) répond à M Clivaz que les autres sociétés n'ont pas été abordées concernant la salle des Perraires. Elle ajoute que les sociétés sportives ont été entendues dans le cadre du nouveau projet de construction d'un nouveau site avec salle de gym.

Le postulat n'est pas combattu.

Le postulat est accepté tacitement.

7. Interpellations :

7.1 [Transformation de la Maison communale : Etat actuel et planification des coûts ?](#)

M Ruiz Noé (Le Centre) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) répond aux questions posées dans l'interpellation.

M Ruiz Noé (Le Centre) indique être satisfait des réponses.

7.2 [La précarité dans notre commune - Qu'en est-il ?](#)

Mme Delarze Madeleine (PS) présente l'interpellation.

Mme Knubel Natercia (CM) répond de manière globale aux questions posées.

Mme Delarze Madeleine (PS) est satisfaite des réponses.

7Bis. Résolutions :

Résolution 1 : Amélioration de l'accès routier aux Neyres

M Birbaum Thomas (PLR) présente les deux résolutions concernant la route d'accès aux Neyres. Il demande au CG de soutenir ces résolutions.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que le groupe soutient ces résolutions.

Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) soulève la question de savoir si le problème provient de la route elle-même ou si cela ne proviendrait-il pas du développement peut-être trop rapide du village lui-même ?

Vote : 31 pour, 2 contre, 2 abstentions

La résolution est acceptée.

Résolution 2 : Sécurisation route des Neyres-Route du Carro

M Gex-Fabry Romain (UDC). Le groupe demande au CG de soutenir la résolution.

Vote : 34 pour, 0 contre, 1 abstention

La résolution est acceptée.

GENERAL

Résolution 3 : Etude pour un giratoire au Corbier

M Birbaum Thomas (PLR) présente la résolution.

M Ruiz Noé (Le Centre) demande si la résolution doit étudier un giratoire avant les travaux de l'AOMC, ou suite aux travaux prévus de l'AOMC.

M Morisod David (Les Vert-e-s) ne s'oppose pas à la résolution, mais questionne les coûts de la résolution, étant donné que des modifications du tracé de l'AOMC est en cours de réalisation.

M Turin Olivier (CM). Le CM accepte les deux résolutions concernant les Neyres. Par contre, le CM s'oppose à cette résolution, car elle ne va pas du tout dans le sens des études en cours et des plans de mobilités en cours approuvés dans le budget 2024. Il donne des informations techniques concernant la gestion des flux et des priorités rendu possible par les feux de signalisations, gestion qui n'est plus possible avec un giratoire.

M Birbaum Thomas (PLR) répond aux différents intervenants. Il précise que l'étude de la résolution doit être fait en lien avec les travaux de l'AOMC prévus.

Vote : 14 pour, 19 contre, 2 abstentions

La résolution est refusée.

Il est 21h57. Le président fait voter le prolongement de la séance.

La séance est prolongée à l'unanimité.

8. Réponse à la motion intitulée au postulat du 17 janvier 2023 intitulée "Règlement communal pour l'usage du droit du sol", transformée en postulat et accepté en séance du Conseil général du 13 mars 2023.

La réponse du CM a été transmise par écrit au signataire.

M Clivaz Cheryl (PS) indique qu'il n'est pas satisfait de la réponse du CM pour différentes raisons qu'il présente.

M Turin Olivier (CM) rappelle que le CG avait précédemment refusé la création d'un fond climat.

M Clivaz Cheryl (PS) précise que le refus de la création d'un fond climat n'a pas forcément de liens avec un règlement pour l'usage du sol.

9. Informations du Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) indique que le règlement des Cimetières a été transmis à l'administration communale, et qu'il sera affiché au pilier public dans la semaine du 10 juin.

Il ajoute que le règlement du CG actualisé a été reçu et a été publié sur le site internet de la Commune.

Il annonce que le rapport d'activité de Mobichablais a été publié et qu'il est disponible sur le site internet des TPC.

Il indique que le CM n'avait pas pu répondre à certaines questions lors du dernier plénum, et que le CM y répondra dans les divers.

GENERAL

Mme Chervaz Véronique (CM) rappelle qu'un budget de 180k CHF avait été mis au budget 2024 pour un concours d'architecture pour un nouveau CO (cycle d'orientation). Elle donne des informations sur l'avancement actuel du projet.

M Sotillo José demande au CM s'il est possible d'avoir une précision sur les contours proposés au canton concernant la salle de gym.

Mme Knubel Natercia (CM) indique que cette information n'est pas encore disponible, car le CM attend des réponses du canton.

10. Questions

M Ruiz Noé (Le Centre) demande au CM si la commune a été contactée avant le départ de l'entreprise Acomet SA de la commune, pour trouver une solution.

M Turin Olivier (CM) indique que oui, mais qu'il n'avait pas été possible de trouver un terrain assez grand répondant au besoin de Acomet SA.

11. Divers

M Doval Manuel (PLR) soulève qu'avec le PV enregistré RECAPP mis à disposition sur le site de la commune, il n'y a pas la retranscription écrite, alors que lors du test fait en 2023, le CG avait validé la solution avec retranscription du texte.

M Turin Olivier (CM) informe qu'étant donné la qualité limitée des retranscriptions en texte, il n'a pas été jugé judicieux de le mettre en ligne.

M Doval Manuel (PLR) demande que les annexes aux comptes soient mises à disposition du CG de manière sécurisée, en les mettant sur l'intranet des membres du CG.

M Turin Olivier (CM), au nom de Mme Cottet-Parvex Sandra (CM), répond aux questions concernant le plan lumière : Est-il possible de connaître les zones où l'abaissement de la lumière est déjà appliqué ? Les zones où cela est possible ? Est-il possible pour chaque citoyen de demander une adaptation de la lumière pour sa rue ? Il indique que ces zones sont prévues dans un planning adopté par le CM, et que l'abaissement est possible selon la technologie et le type de luminaire. Il n'est par contre pas possible pour différentes raisons, de répondre à des demandes spécifiques de citoyens.

M Vieux Mickael (CM) répond à la question posée par M Angst Stéphane concernant le marquage de la route cantonale à Illarsaz. Il lit la réponse du Canton.

Mme Knubel Natercia (CM) répond à la question de M Ruiz Noé concernant le changement des luminaires des terrains de sports et des subventions fédérales.

M Vuille Côme (PLR) soumet deux suggestions au Bureau.

La première est d'examiner l'idée de professionnaliser le poste de secrétaire du CG. Une personne externe pourrait apporter du soutien au CG, au Président et soulager le travail de

GENERAL

l'administration. Il propose au bureau de réfléchir à cette possibilité. Ce poste pourrait être mis au prochain budget.

La deuxième proposition, il propose au bureau de reprendre sa réflexion au sujet de la prise des PV audios pour la fin de la législature. Il propose également de maintenir le PV mot-à-mot en parallèle du PV audio pour les trois prochains plénums, pour permettre à la prochaine législature de choisir en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT



M José Sotillo

LE SECRETAIRE



M Christophe Brendle